



**CPER 2007-2013 - Centre régional
d'innovation et de transfert de technologies
(CRITT) "Matériaux" Alsace - Subvention
d'investissement et convention financière**

Rapport n° CP/2013/228

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 83 000 € au CRITT MATERIAUX, ainsi que l'approbation de la convention financière correspondante. Ce soutien s'inscrit dans le cadre du CPER 2007-2013.

Contexte

Le contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, prévoit le soutien en faveur de plusieurs opérations qui ont pour objectif de favoriser les démarches d'innovation et le transfert de technologies entre les laboratoires de recherche publics et les entreprises.

Parmi ces opérations, le CPER prévoit le soutien aux plates-formes technologiques et aux Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) en termes d'équipements et de conseil technologique, afin de renforcer leurs actions sur le territoire et leur position dans leur domaine d'activité.

Ce soutien aux CRITT est doté de 10,5M€ sur la durée du CPER, financé comme suit :

- 5,25M€ par l'Etat (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
- 4,50M€ par la Région (crédits entièrement engagés à ce jour)
- 0,25M€ par le Département du Bas-Rhin
- 0,25M€ par le Département du Haut-Rhin (crédits entièrement engagés à ce jour)
- 0,25M€ par la CUS

Les CRITT sont reconnus comme des acteurs majeurs de l'innovation, bien identifiés par les entreprises, et qui travaillent en synergie avec les autres acteurs de l'innovation (Alsace Innovation, Conectus et les équipes de recherche Uds, CNRS, INRA...). La plupart d'entre eux sont impliqués dans des programmes européens de Recherche et Développement. Ils sont au nombre de 6 en Alsace dont 3 dans le Bas-Rhin : AERIAL, IREPA LASER et MATERIAUX.

Les demandes des CRITT ont été coordonnées par la Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie (DRRT), chef de file du volet « équipements recherche » du CPER, et qui apporte son expertise technique sur les différents projets présentés.

Dans le cadre de cette même opération CPER, le Département a attribué en 2012 deux subventions de 83 000 € chacune pour les CRITT AERIAL et IREPA LASER.

Présentation du projet

Le CRITT MATERIAUX est spécialisé dans les applications industrielles touchant au domaine des matériaux (verres, polymères, céramiques, matériaux pierreux et de construction).

Le projet du CRITT MATERIAUX concerne l'acquisition d'un microscope électronique à balayage (MEB), qui lui permettrait d'approfondir scientifiquement les études sur les verres

et les céramiques industriels. Le CRITT possède un MEB aujourd'hui dépassé techniquement (acquisition en 1998), et utilisé à 100% de sa capacité. L'acquisition d'un nouveau MEB permettrait au CRITT MATERIAUX de se positionner sur de nouveaux marchés nécessitant un très haut niveau de performance, et ainsi renforcer son activité d'assistance au développement des industriels.

Le coût prévisionnel de l'équipement s'élève à 370 000 €. Il est sollicité le co-financement du Département (83 300 €), de la CUS (83 300 €), de l'Etat (100 000 €) et du FEDER (92 500 €).

La DRRT a émis un avis très favorable sur ce dossier, et a d'ores et déjà attribué une subvention de 100 000 € au CRITT MATERIAUX pour ce projet.

Proposition de soutien départemental

Les services du Département et de la Communauté Urbaine de Strasbourg ont travaillé conjointement sur l'analyse de ce dossier. Cette position technique conjointe s'appuie également sur l'expertise technique des services de l'Etat au travers de la DRRT.

Compte tenu de l'engagement du Département au titre du CPER, des différents éléments développés ci-dessus et de l'effet levier que représente le soutien conjoint des collectivités territoriales sur ce type de projet innovant, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de **83 000 €** au CRITT MATERIAUX.

En cas d'accord, les crédits seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35505	204-20422-23	169 000,00 €	169 000,00 €	83 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du Président du Conseil Général, décide, en confirmation de son engagement au Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, d'attribuer une subvention d'investissement de 83 000 € pour le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) MATERIAUX.

Par ailleurs, elle approuve la convention financière annexée à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à signer ledit document.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL

